



[Accueil](#) > [Base de données des députés français depuis 1789](#)

## René VINCIGUERRA

(1919 - 1987)

Informations générales

- Né le 21/11/1919 à ROUIBA (ALGÉRIE)
- Décédé le 30/12/1987 à BESSE-SUR-ISSOLE (VAR - FRANCE)



Cliquez sur la photo pour l'agrandir

- [Mandats à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des députés](#)
- [Biographie](#)

## Biographie

### • Biographie de la Ve République

VINCIGUERRA (René, Charles, Mathieu)

Né le 21 novembre 1919 à Rouiba (Algérie, Alger)

Décédé le 30 décembre 1987 à Besse-sur-Issole (Var)

Député d'Algérie (Alger-ville) de 1958 à 1962

Issu d'une famille corse par son père et originaire par sa mère du Languedoc et de Minorque, ses aïeux s'installent en Algérie où son père et son grand-père paternel sont l'un et l'autre commissaires de police à Alger, le reste de sa famille étant principalement versée dans l'agriculture. René Vinciguerra étudie au lycée national d'Alger dont il sort bachelier et aux facultés de Droit d'Alger puis de Nice où il obtient sa licence puis son certificat d'aptitude à la profession d'avocat à la Libération, après avoir, entretemps, été placé près de cinq ans sous les drapeaux.

Il rejoint en 1941 le réseau d'Henri d'Astier de la Vigerie. Interné du 21 novembre 1941 au 21 avril 1942, il participe ensuite aux opérations préparatoires au débarquement allié en Afrique du Nord. Il rallie alors les FFL et combat aux côtés de la première division des Français libres lors des débarquements en Italie et en France. Il a alors acquis le grade

d'adjutant chef des Corps-francs.

À son retour en Algérie, il se marie le 19 octobre 1945 à Gabrielle Perroche dont il a deux filles, et rejoint ensuite en qualité d'adjoint le directeur du service des anciens militaires et combattants et victimes de guerre auprès des gouverneurs généraux successifs de l'Algérie du 20 juin 1948 à son élection à l'Assemblée nationale. Ne faisant pas mystère de sa sensibilité gaulliste comme de son adhésion aux options défendues par le général en matière algérienne, il est devenu à partir de 1956 secrétaire général des Républicains sociaux d'Alger. Il est en outre administrateur civil au service de la législation et du contentieux puis fut membre du cabinet « algérien » du général de Gaulle au sein du ministère de la défense nationale de juin à octobre 1958.

Membre influent du Comité de vigilance dont il est le secrétaire général en 1958, il est l'un des rédacteurs de la « proclamation du 13 mai » et des principaux responsables du Comité de Salut public. À l'automne, alors qu'une partie des membres parmi les plus durs du Comité déclarent leur prise de distance vis-à-vis du nouveau chef du gouvernement, René Vinciguerra réaffirme avec d'autres gaullistes son attachement aux orientations et aux premières décisions du général de Gaulle.

Candidat aux élections législatives du 30 novembre 1958 en deuxième position sur la liste « Algérie française » conduite par Pierre Lagaille, il est l'un des deux élus de la première circonscription d'Algérie. Sa liste recueille en effet 47 527 des 127 174 suffrages exprimés, soit 37,4% des voix, et devance la liste UNIR d'Auguste Arnould qui n'a rassemblé que 32,1% des suffrages.

À l'Assemblée, il s'inscrit le 9 décembre 1958 à la Formation administrative des élus d'Algérie et du Sahara devenue le 21 juillet 1959 groupe Unité de la République puis, l'année suivante Regroupement national pour l'unité de la République. Il est nommé membre de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Il dépose une proposition de loi portant réorganisation administrative de la République. Il intervient par ailleurs à quatre reprises en séance publique. Lors de la discussion des crédits des services civils en Algérie pour 1960, il reproche à Michel Debré, le 25 novembre 1959, de refuser d'appliquer la politique algérienne définie et préconisée par Guy Mollet. Il redoute que la France ne s'achemine vers une « fausse paix » et insiste sur la « nécessité absolue d'une reddition après les entrevues proposées aux chefs de la rébellion ». Le 29 juin 1961, René Vinciguerra prend part au débat sur la déclaration du gouvernement relative aux problèmes algériens. Il prédit l'échec inéluctable des négociations avec le FLN, « le FLN étant ce qu'il est et ne pouvant consentir au moindre déguisement d'une victoire qui constitue sa raison d'être ». Il prône en outre l'armement de tous les habitants d'Algérie à titre défensif.

Il intervient par ailleurs lors de la discussion du budget des Affaires algériennes pour 1962, le 8 novembre 1961. Il dénonce à cette occasion le recul du pouvoir face au Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), la propagande faite par le gouvernement contre l'Algérie française, les internements et les arrestations abusives d'Européens, notamment dans le camp de Djorf, les abus en matière de garde à vue, les tortures exercées sur des citoyens n'ayant pas été inculpés et salue enfin l'union au sein de l'OAS des Algériens voulant rester Français.

Il prend enfin la parole lors de la discussion sur la motion de censure du 5 juin 1962 qu'il vote. Il critique une fois encore la situation en Algérie en des termes extrêmement durs : « Ainsi, la France va se retirer d'Algérie en pleine victoire, celle que le pouvoir aura remportée sur l'Algérie française et sur les Français de là-bas. [Le gouvernement] y aura mis le prix et les moyens. Le prix, c'est celui de l'honneur, de la parole trahie, de l'alliance avec l'ennemi contre les partisans de la France ; les moyens, ce sont ceux de la répression brutale, aveugle et collective. Ce sont les civils désarmés, massacrés bestialement, le 26 mars à Alger. Ce sont les propos d'un nazisme frénétique annonçant la dure répression, même de l'omission ; ce sont 123 ménagères étendant leur linge posément ajustées et glorieusement abattues... ».

Il poursuit son propos en pointant les difficultés d'application des accords d'Évian et la nécessité de la création de zones de regroupement en Algérie.

Durant cette première législature de la Ve République, il accorde sa confiance au gouvernement Debré le 16 janvier 1959 mais ne prend pas part au vote du 15 octobre suivant, il vote le règlement définitif de l'Assemblée nationale. Il se prononce en faveur du projet sur l'enseignement privé, s'oppose au vote des pouvoirs spéciaux ou à la réforme du titre XII de la Constitution permettant l'accession des États de la Communauté à l'indépendance sans la quitter et prévoyant que cette Communauté sera désormais exclusivement conventionnelle et vote contre l'investiture du gouvernement Pompidou.

Retiré de la vie politique, René Vinciguerra s'installe dans un premier temps en Dordogne où il devient éleveur de septembre 1962 à juillet 1972. Il décide ensuite de s'inscrire au barreau de Draguignan où il exerce la profession d'avocat jusqu'en décembre 1982.

Chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire, croix de Guerre 39-45, René Vinciguerra était également titulaire des médailles de la Résistance, des internés de la Résistance, des combattants volontaires de la Résistance ou encore de la France libre.